

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **20 décembre 2017**

Délibération n° 2017-2493

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des délégataires de services publics - Activité de production et de distribution de chaud et de froid urbains par les sociétés Elvya, Elyde, Dalkia, Engie et Valorly - Exercice 2016

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : samedi 16 décembre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : jeudi 21 décembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, M. Colin, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barret, Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Broliquier, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mme Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, M. Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillaud, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Petit, Mmes Peytavin, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à M. Longueval), Galliano (pouvoir à Mme Glatard), Mme Cardona (pouvoir à Mme Poulain), MM. Pouzol (pouvoir à M. Suchet), Bernard (pouvoir à Mme Laurent), Mmes Balas (pouvoir à M. Barret), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Blache), Brugnera (pouvoir à Mme David), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Butin (pouvoir à M. Coulon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Crespy (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), MM. Devinaz (pouvoir à Mme Gandolfi), Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à Mme Corsale), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), MM. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Hamelin (pouvoir à M. Guillaud), Mmes Le Franc (pouvoir à M. Berthilier), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Odo (pouvoir à M. Moroge), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Piantoni (pouvoir à Mme Michonneau), Picard (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Piegay (pouvoir à M. Moretton), Rantonnet (pouvoir à Mme Fautra), Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier), Mme Runel (pouvoir à Mme Peillon), M. Sannino (pouvoir à M. Blachier), Mme Sarselli (pouvoir à M. Vincendet), MM. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Vergiat (pouvoir à M. David), Mme Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Charles, Calvel, Aggoun, Boudot, Bravo, Casola, Genin, Mme Ghemri, M. Passi, Mme Tifra.

Conseil du 20 décembre 2017**Délibération n° 2017-2493**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Rapport des délégataires de services publics - Activité de production et de distribution de chaud et de froid urbains par les sociétés Elvya, Elyde, Dalkia, Engie et Valorly - Exercice 2016**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de services publics et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

L'article L 1413-1 du CGCT dispose que la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

Le rapport du délégataire, présenté au Conseil au titre de l'exercice 2016, comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'un rapport d'activités, assorti d'une annexe, permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service au cours de l'exercice.

Depuis le 1er janvier 2015, la Métropole de Lyon est compétente en matière de chaud et froid urbains. Les services publics correspondants ont, notamment, été gérés au moyen de 6 contrats pour l'année 2016 :

- concernant Lyon-Villeurbanne-Bron, une convention de gestion provisoire avec la société Elvya (groupe Dalkia) arrivant à terme le 31 décembre 2016,
- concernant Rillieux la Pape, 2 contrats de délégation de service public avec le groupement Valorly/Engie et avec la société Valorly ; ces 2 contrats arrivent à terme le 30 juin 2019. Le contrat Valorly a pour objet essentiel la vente en gros de la chaleur issue de l'unité de traitement et de valorisation énergétique de Rillieux la Pape, ce contrat ne concerne que peu d'abonnés directs,
- concernant Vaulx en Velin, un contrat de délégation de service public avec Engie arrivant à terme le 30 juin 2019,
- concernant le quartier de Lyon La Duchère, un contrat de délégation de service public avec la société Elyde (groupe Dalkia) arrivant à terme le 30 juin 2021,
- concernant le quartier des Vernes de Givors, un contrat de délégation de service public avec la société Dalkia arrivant à terme le 30 juin 2017.

Les tableaux ci-après présentent, avec un éclairage rétrospectif sur 3 exercices, les principaux indicateurs d'activité et financiers de l'année 2016.

Indicateurs d'activité	2014	2015	2016	Variation 2015-2016	
				En %	Tendance
Contrat Lyon-Villeurbanne-Bron					
ventes de chaleur (en GWh)	289,9	333,8	335,4	0,5	➔
ventes de froid (en GWh)	33,5	36,7	33,7	- 8,0	⬇
taux d'énergies renouvelables et de récupération (en %)	64,5	60,9	61,2	0,6	➔
taux d'énergies renouvelables et de récupération (en %)	0	0	0		➔
Contrat Rillieux la Pape - Valorly					
ventes de chaleur (en GWh hors vente en gros)	4,8	4,8	5,3	9,6	↗
taux d'énergies renouvelables et de récupération (en %)	80,5	99,3	99,9	0,6	➔
Contrat Rillieux la Pape - Valorly/Engie					
ventes de chaleur (en GWh)	91,1	87,0	91,6	5,2	↗
taux d'énergies renouvelables et de récupération (en %)	73,4	73,5	86,6	17,9	↗
Contrat Vaulx en Velin					
ventes de chaleur (en GWh)	88,0	100,5	103,0	2,5	↗
taux d'énergies renouvelables et de récupération (en %)	51,0	59,0	63,5	7,5	↗
Contrat Lyon La Duchère					
ventes de chaleur (en GWh)	45,1	47,7	51,0	7,0	↗
taux d'énergies renouvelables et de récupération (en %)	73,5	74,1	66,2	-10,7	⬇
Contrat Givors					
ventes de chaleur (en GWh)	15,3	17,6	18,0	2,1	↗
taux d'énergies renouvelables et de récupération (en %)	0	0	0		➔
Données consolidées					
ventes de chaleur (en GWh)	534,1	591,5	604,2	2,2	↗
taux d'énergies renouvelables et de récupération (en %)	58,4	59,7	63,0	5,4	↗
rigueur climatique (degré jour unifié)	1 878	2 134	2 256	5,7	↗

Une période de chauffe en 2016 légèrement plus rigoureuse qu'en 2015 a entraîné une hausse globale des consommations de chaleur avec des disparités suivant les réseaux, ceux-ci étant plus ou moins sensibles aux écarts de température suivant la typologie des abonnés (logements ou secteur tertiaire, logements écorénovés ou non, etc.). Les variations dépendent également de l'évolution du nombre d'abonnés qui sont en augmentation sur Rillieux la Pape notamment.

Globalement, les énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) sont utilisées prioritairement et les énergies fossiles sont utilisées en complément. La hausse du taux d'EnR&R global, malgré la hausse de la rigueur climatique, s'explique par un meilleur fonctionnement de la chaufferie biomasse de Vaulx en Velin et une très bonne récupération de chaleur au niveau des unités de traitement et de valorisation énergétique, en amélioration constante. La baisse du taux d'EnR&R pour le réseau de Lyon La Duchère s'explique par une indisponibilité prolongée d'une des 2 chaudières biomasse, suite à une casse de matériel, réparée durant l'exercice.

Concernant les ventes de froid, elles sont en baisse, l'été 2016 ayant connu moins de pics de chaleur que l'été 2015.

En matière d'activité commerciale, il y a eu un déracordement (démolition d'immeuble) en 2016 et 17 raccordements sur l'ensemble des réseaux. L'ensemble des réseaux présentés ci-avant représentent environ 55 000 équivalents logements.

Indicateurs financiers (en k€)	2014	2015	2016	Variation 2015-2016	
				En %	Tendance
Contrat Lyon-Villeurbanne-Bron					
produits	32 767	33 899	32 208	- 5,0	↘
charges	30 326	31 645	30 005	- 5,2	↘
résultat avant impôts	2 441	2 254	2 203	- 2,3	↘
Contrat Rillieux la Pape - Valorly					
produits	1 553	1 941	2 119	9,2	↗
charges	3 338	2 176	2 547	17,0	↗
résultat avant impôts	- 1 785	- 234	- 428	82	↘
Contrat Rillieux la Pape - Valorly/Engie					
produits	5 753	5 246	5 179	- 1,3	↘
charges	5 396	5 465	5 350	- 2,1	↘
résultat avant impôts	357	- 219	- 172	- 21,6	↗
Contrat Vaulx en Velin					
produits	10 962	11 437	11 058	- 3,3	↘
charges	10 840	10 686	10 325	- 3,2	↘
résultat avant impôts	122	751	733	- 5,0	↘
Contrat Lyon La Duchère					
produits	3 168	3 194	3 329	4,2	↗
charges	3 400	3 813	3 996	4,8	↗
résultat avant impôts	- 233	- 618	- 667	8,0	↘
Contrat Givors					
produits	1 487	1 525	1 371	- 10,1	↘
charges	1 273	1 242	1 094	- 11,9	↘
résultat avant impôts	214	283	277	- 2,2	↘

Globalement sur l'ensemble des contrats, les produits sont majoritairement influencés par l'évolution des prix et des consommations, les charges par les variations des achats en matière première.

L'abonnement est en hausse d'environ 1 % pour tous les réseaux.

Le tarif à la consommation évolue différemment suivant les contrats en fonction des variations de prix des énergies, du type de contrat d'approvisionnement des délégataires (prix fixe ou prix variable) et de leur proportion dans le tarif. Ainsi, le prix à la consommation est en diminution de 16 % sur Givors (100 % gaz, prix variable) grâce à la chute du prix du gaz alors qu'il est en légère augmentation sur Lyon-Villeurbanne-Bron et Rillieux la Pape à cause de la hausse du prix du fioul. Pour Vaulx en Velin, le tarif à la consommation baisse de 12 % en moyenne grâce à l'entrée en vigueur de l'avenant tarifaire n°16 au 1er février 2016.

Globalement, l'évolution des produits et charges est cohérente pour tous les réseaux avec les particularités suivantes :

- Lyon-Villeurbanne-Bron : dernière année du contrat entraînant des écritures spécifiques,
- Rillieux la Pape - Valorly : les évolutions correspondent à un retour à la normale après le sinistre intervenu en 2013 sur l'usine de traitement et valorisation des déchets,
- Rillieux la Pape - Engie/Valorly : disparition de recettes correspondant à l'indemnisation suite au sinistre intervenu sur l'unité de traitement et de valorisation énergétique de Rillieux la Pape,
- Lyon La Duchère : les charges sont en hausse à cause du prix de l'approvisionnement biomasse. Le contrat reste fortement déficitaire à cause de travaux de gros entretien renouvellement supérieurs au prévisionnel et un tarif de l'énergie biomasse fortement décorrélé des coûts réels d'achat.

En raison de règles différentes concernant l'assiette de l'abonnement, il n'est pas possible de procéder à une comparaison directe du prix des réseaux. Le réseau le moins cher est néanmoins celui de Rillieux la Pape grâce à la forte proportion d'énergie issue de l'usine de traitement des déchets, les réseaux les plus chers sont ceux de Givors (100 % gaz) et Vaulx en Velin (investissement important au regard de la taille du réseau). Seuls les réseaux de Bron et Givors ne profitent pas du taux réduit de TVA sur la part consommation à cause de l'absence d'EnR&R sur leur réseau.

Les rapports du délégataire ont été soumis, pour avis, à la séance plénière de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL). Il appartient donc au Conseil de la Métropole de les examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) comme ci-après annexé ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2016 produit :

- par la société Elvya, au titre de la convention de gestion provisoire du service public de production et de distribution de chaud et de froid urbains de Lyon - Villeurbanne - Bron,
- par la société Elyde, au titre de la délégation de service public de production et de distribution de chaud urbain de Lyon La Duchère,
- par la société Dalkia, au titre de la délégation de service public de production et de distribution de chaud urbain de Givors,

- par la société Engie, au titre de la délégation de service public de production et de distribution de chaud urbain de Vaulx en Velin,

- par la société Valorly et le groupement Engie/Valorly, au titre des délégations de service public de production et de distribution de chaud urbain de Rillieux la Pape.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 décembre 2017.

.